

**C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

22 SEP. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Nombre de Conseillers :

en exercice 9
présents 6
votants 6

l'an deux mille vingt deux ----

le : vingt et un septembre à dix-sept heures

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Marin GAILLARD Maire.

Date de convocation : 13 septembre 2022

PRESENTS : M. ETIENNE, Mmes BOCHATAY, BURNIER, PAGET, MICHEL, ESPINASSE

ABSENTS REPRESENTES : /

ABSENTS : M. GAILLARD /, RANGHIERO, VAUDEY

OBJET :

Secours financier
I

M. le Vice-Président fait part d'une demande de secours concernant _____, qui vit une situation sociale et financière très difficile et dont les ressources sont insuffisantes pour payer la facture UFOVAL correspondant aux colonies de vacances de ses filles en juillet 2022, pour un montant de 1868 € ; Le PMS de la Roche sur Foron a proposé aux collectivités et structures en charge des questions sociales (CD74, CCAS, secours catholiques, CAF) de se répartir une partie de la dette.

Sur proposition du Vice-Président et après discussion, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ de prendre en charge la somme de 200 €** correspondant à une partie de la facture. Le CCAS paiera la facture à l'UFOVAL après réception de la facture de service fait.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
le : 22/09/22

Publié le : 23/09/22

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Vice-Président du C.C.A.S.
Eddi ETIENNE**